

MISSIONS



1. PERMANENTE ET PRIORITAIRE

Par une formation « globale ».....



.....faciliter l'insertion socioprofessionnelle des Mahorais « éligibles SMA* »

- * **éligibles SMA** = français de 18 à 25 ans habitants à Mayotte
et éloignés de l'emploi car sans diplôme ou avec diplôme mais ne réussissant pas à trouver de l'emploi
et ayant un casier judiciaire compatible avec la formation qu'il suivra au régiment (cas des volontaires stagiaires) ou l'emploi qu'il y aura (cas des volontaires techniciens).

2. PRIORITAIRE EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE

participer aux plans de secours en renfort des forces armées

3. SECONDAIRE

participer à la mise en valeur du département dans le cadre de chantiers d'application externes***

- *** uniquement au profit des collectivités locales, des établissements publics et des associations à but non lucratif reconnues d'utilité publique